




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1366**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12852- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



13.03

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Confirmées par un arrêt du Conseil d'Etat du 10 janvier 1994, les dispositions d'une circulaire du 9 mars 1992, venant en appui des lois de décentralisation stipulent que sont à la charge des Régions et des Départements les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires dont ils assument la gestion.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal du 20 décembre 2004 a autorisé Madame le Député-Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à signer la convention financière relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives utilisées par les lycées publics et les lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Par délibération du 1er février 2010 n° 2010-037 la ville a fixé une tarification de location des équipements sportifs aux écoles.

Vous sont donc proposés en annexes 1 et 2, les états récapitulatifs par établissement des recettes engendrées par ces conventions lesquelles représentent pour l'année scolaire 2010/2011 un montant de 51 852,00 €.

En conséquence, nous vous demandons, Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Autoriser** Madame le Député-Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports à procéder aux appels de fonds auprès de la Région tels que détaillés en annexes 1 et 2.

- **Autoriser** Monsieur le Trésorier payeur à faire recette de ces sommes.

**2010.1366 - PARTICIPATION DE LA REGION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES LYCEES**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Alexandre GALLESE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES PAR LES LYCEES PUBLICS
EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Volume (H)	Tarif unitaire en €	Montant en €
LYCEE PAUL CEZANNE	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	504,50	4,10	2 068,45
	Total installations de types stade	504,50		2 068,45
	TOTAL 1	504,50		2 068,45
LYCEE PRO VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE Terrain B	67,50	14,30	965,25
	COMPLEXE G. CARCASSONNE Terrain C	39,00	14,30	557,70
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	384,50	4,10	1 576,45
	COMPLEXE G. CARCASSONNE aire torse	143,50	14,30	2 052,05
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau	13,50	4,10	55,35
	Total installations de types stade			5 206,80
TOTAL 2	648,00		5 206,80	
LYCEE VAUVENARGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	698,50	4,10	2863,85
	COMPLEXE G. CARCASSONNE Terrain B	25,00	14,30	357,50
	COMPLEXE G. CARCASSONNE Terrain C	13,50	14,30	193,05
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D	13,50	14,30	193,05
	Total Installations de type stade	750,50		3 607,45
TOTAL 3	750,50		3 056,90	
TOTAL GENERAL				10 332,15

**UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES PAR LES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT
EVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Volume (H)	Tarif unitaire en €	Montant en €
LYCEE CLOVIS HUGUES	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	113,50	14,30	1 623,05
	TOTAL 1 installations de type gymnase	113,50		1 623,05
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	56,00	4,10	229,60
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau de Volley	9,00	6,10	54,90
	COMPLEXE G. CARCASSONNE basket	46,50	6,10	283,65
	TOTAL 2 installations de type stades	111,50		568,15
	TOTAL 1+2	225,00		2 191,20
LYCEE SAINTE MARIE	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	325,00	14,30	4 647,50
	TOTAL 1 installations de type gymnase	325,00		4 647,50
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	165,00	4,10	676,50
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain C	49,50	14,30	707,85
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau hand basket	189,50	6,10	1 155,95
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain B	8,00	6,10	48,80
	COMPLEXE G. CARCASSONNE basket	10,50	6,10	64,05
	COMPLEXE G. CARCASSONNE hand	30,00	6,10	183,00
	COMPLEXE G. CARCASSONNE sauts	67,00	4,10	274,70
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D	7,00	14,30	100,10
TOTAL 2 installations de type stade	526,50		3 210,95	
	TOTAL 1+2	851,50		7 858,45
LYCEE DU SACRE CŒUR	COMPLEXE G. CARCASSONNE Gymnase	150,00	14,30	2 145,00
	TOTAL 1 installations de type gymnase	150,00		2 145,00
	COMPLEXE G. CARCASSONNE pistes	256,50	4,10	1 051,65
	COMPLEXE G. CARCASSONNE hand	51,00	6,10	311,10
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D et B	42,00	28,60	1 201,20
	COMPLEXE G. CARCASSONNE basket	13,50	6,10	82,35
	COMPLEXE G. CARCASSONNE hand basket	51,00	6,10	311,10
	COMPLEXE G. CARCASSONNE saut long	139,50	4,10	571,95
TOTAL 2 installations de type stade	553,50		3 529,35	
	TOTAL 1+2	703,50		5 674,35
LYCEE DE LA NATIVITE	COMPLEXE DU VAL DE L'ARC Gymnase	264,00	14,30	3 775,20
	Salle Pierre Coulange Gymnase	76,50	14,30	1 093,95
	COMPLEXE Ruocco Gymnase	64,50	14,30	922,35
	TOTAL 1 installations de type gymnase	405,00		5 791,50
	TOTAL 2	405,00		5 791,50
LYCEE STE CATHERINE	COMPLEXE G. CARCASSONNE piste	48,00	4,10	196,80
	TOTAL 2 installations de type stade	48,00		196,80
	TOTAL 2	48,00		196,80

ETABLISSEMENTS	INSTALLATIONS UTILISEES	Volume (H)	Tarif unitaire en €	Montant en €
LYCEE SAINT ELOI	COMPLEXE G.CARCASSONNE Gymnase	252,00	14,30	3 603,60
	TOTAL 1 installations de type gymnase	252,00		3 603,60
	COMPLEXE G.CARCASSONNE pistes	228,50	4,10	936,85
	COMPLEXE G.CARCASSONNE terrain B	68,50	14,30	979,55
	COMPLEXE G.CARCASSONNE terrain C	184,50	14,30	2 638,35
	COMPLEXE G. CARCASSONNE hand basket	68,50	6,10	417,85
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau hand	22,50	6,10	137,25
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau basket	114,50	12,20	1 396,90
	TOTAL 2 installations de type stade	687,00		6 506,75
	TOTAL 1+2	939,00		10 110,35
LYCEE CELONY	COMPLEXE G.CARCASSONNE Gymnase 1	161,50	14,30	2 309,45
	Gymnase Louison bobet	62,00	14,30	886,60
	Gymnase Louison Bobet dojo	109,00	12,20	1 329,80
	Gymnase Louison Bobet dojo 2	90,00	12,20	1 098,00
	TOTAL 1 installations de type gymnase	422,50		5 623,85
	COMPLEXE G.CARCASSONNE pistes	206,00	4,10	844,60
	COMPLEXE G.CARCASSONNE aire torse	8,00	14,30	114,40
	COMPLEXE G.CARCASSONNE plateau football	12,00	4,10	49,20
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau hand	84,50	6,10	515,45
	COMPLEXE G. CARCASSONNE plateau basket hand	66,00	6,10	402,60
	COMPLEXE G.CARCASSONNE basket	71,50	12,20	872,30
	COMPLEXE G. CARCASSONNE terrain D	9,00	14,30	128,70
	COMPLEXE G. CARCASSONNE sauts	57,50	8,20	471,50
	COMPLEXE VAL DE L'ARC mur escalade	54,00	0,00	0,00
	TOTAL 2 installations de type stade	568,50		3 398,75
TOTAL 1+2	991,00		9 022,60	
TOTAL GENERAL				40 845,25
TOTAL GENERAL ANNEXES 1 ET 2				51 177,40